



MUNICIPALITÉ PAROISSE DE L'ÉPIPHANIE
331, Bas Achigan L'Épiphanie J5X 1E1
Tél: 450-588-5547

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
CAPTAGE D'EAUX SOUTERRAINES**

DOCUMENTS REQUIS:

1. Un plan du terrain à l'échelle, préparé et signé par un ingénieur ou un technologue.
 2. Une fois les travaux terminés, le professionnel doit remettre à la municipalité un rapport de forage conformément au modèle de présentation fourni par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, attestant de la conformité des travaux avec les normes prévues au *Règlement sur le captage des eaux souterraines (Q-2, r. 6)*.
 3. Un montant de 50.00\$ en argent, pour le permis.
 4. Ces documents devront être déposés à la municipalité au moins 10 jours ouvrables avant le début des travaux.
- N.B. Les travaux ne peuvent commencer sans l'obtention du certificat d'autorisation.

Adresse des travaux : _____

Coordonnées :

1. Propriétaire: _____ Demandeur: _____

Téléphone : _____ Téléphone: _____

2. Le coût des travaux: _____

3. Coordonnées de l'entrepreneur: _____

#RBQ: _____

4. Type de puits: _____

5. Matériel utilisé pour le tubage: _____

6. La date du début des travaux: _____ Fin : _____

Je, _____ soussigné, déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et que si le certificat d'autorisation demandé m'est accordé, je me conformerai aux dispositions des règlements en vigueur et aux Lois pouvant s'y rapporter.

Signé à _____, ce _____ jour du mois de _____

Propriétaire ou procureur fondé